

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - DEAP (NOUVELLE REFORME)

Taux de satisfaction : 93.50 %

Taux de réussite : 93.90 %

Taux d'insertion : 85.00 %

PUBLIC VISÉ

Tout public

Plan de développement des compétences

Pro A

Contrat de sécurisation professionnelle

Projet de transition professionnelle

DUREE

Durée en centre : 770 heures

Durée en entreprise : 770 heures

Durée hebdomadaire moyenne :
35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 03/01/2022 au 12/12/2022.

LIEUX DE FORMATION

GMTI93

Lycée Blaise Pascal

18 rue de Viéville

93250 VILLEMOMBLE

CONTACT

GMTI93

Gmti93 Com

Tél : 01 49 37 92 55

gmti93@ac-creteil.fr

TARIFS

Prix tarif public maximum :

Tarif heure stagiaire : 11,50 €.

Organisme non soumis à la TVA.

Voir nos conditions générales de ventes

Eligible CPF N° n°145845



CODES

NSF : 331

RNCP : 4495

Formacode : 43441

Code Rome : J1304

OBJECTIFS

Le DE d'auxiliaire de puériculture forme à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Placé sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, l'auxiliaire de puériculture participe également à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion. Elle/Il travaille le plus souvent dans une équipe pluri-professionnelle. Elle/Il exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières). Elle/Il exerce aussi dans les services pédiatriques des structures hospitalières (enfants de 0 à 18 ans)

PRE-REQUIS

Être retenu suite à l'envoi du dossier de candidature (remplace le concours)

Être âgé de plus de 17 ans et à jour de ses vaccinations à la date d'entrée en formation.

Les titulaires des titres ou diplômes suivants : DEAS, ADVF, DEAVS, DEAMP, DEAES, Bac pro ASSP sont dispensés de certains modules, en fonction de leur certification.

Niveau d'entrée : niveau 3 (CAP, BEP, CFPA du premier degré)

POSITIONNEMENT

réglementaire

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Dossier de candidature en ligne via le site du Greta : <https://www.forpro-creteil.org/formation/greta/gmti93/>

L'entrée en formation AP nécessite une visite médicale auprès d'un médecin assermenté. Les vaccinations doivent être à jour, avant l'entrée en formation. Les personnes en situation de handicap peuvent être accueillies sur l'établissement, sous réserve, avec avis médical, qu'il n'y a pas d'incompatibilité pour exercer la formation d'Auxiliaire de Puériculture.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux

Mises en situation

Cas pratiques

Mises en situation professionnelles sur lieux de stage

Cours du jour

CONTENUS

Accompagnement pédagogique individualisé (API)

Suivi pédagogique individualisés des apprenants (SPI)

Travaux personnels guidés (TPG)

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

▶ Module 1. - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale 147h

▶ Module 1bis. Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale 28h

▶ Module 2. Repérage et prévention des situations à risque 21h

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

▶ Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne 77h

▶ Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement 154h

▶ Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35h

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des

professionnels et des apprenants

- ▶ Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage 70h
- ▶ Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs 21h

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- ▶ Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés 65h

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- ▶ Module 9. – Traitement des informations 35h
- ▶ Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques 70h

VALIDATION

- ▶ Diplôme Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture - DEAP (nouvelle réforme) niveau : 4

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

A l'issue de la formation, les personnes titulaires du DEAP peuvent suivre les modules 1 et 3 pour obtenir le DEAS.

Les personnes peuvent aussi postuler dans une IFSI pour devenir infirmier(e)